



LE PROJET D'ETABLISSEMENT :

**Le projet d'accueil,
Le projet éducatif,
Le projet social et de développement durable.**



Multi accueil de Trouville-sur-Mer

« La Récré »

**5, rue d'Estimauville
14360 Trouville-sur-Mer
02 31 98 29 79**

Sommaire

Le projet d'accueil :

• Un accueil de qualité et individualisé	3
• L'adaptation de l'enfant	4
• L'accueil au quotidien	4
• L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou maladie chronique	5
• L'équipe éducative du Multi accueil	6

Le projet éducatif :

• L'éveil et le jeu	8
• Les jeux d'apprentissage et ateliers	8
• Evénements annuels, spectacles, sorties	9
• La place du repas	9
• Le sommeil	11
• Le « Doudou », objet transitionnel	11
• Hygiène, Change et apprentissage de la propreté	12
• L'aménagement de l'espace	12
• Conclusion	13

Le projet social et de développement durable :

• « Son histoire »	14
• Données démographiques de la ville de Trouville-sur-Mer	14
• Données socio-économiques	15
• Les villes partenaires depuis 2017	17
• Le cadre institutionnel de « La Récré »	18
• Les parents : leurs besoins et participation	18
• Bilan sur les activités effectuées	19
• La Récré et ses partenaires	20
• Actions menées en partenariat	21
• Les structures existantes en matière de « Petite Enfance » sur la Côte Fleurie	21
• Projets et perspectives pour 2022 -2026	22
• Objectifs développement durable	23

LE PROJET D'ACCUEIL

Le **Projet d'accueil de la Récré** a pour but de présenter aux familles les modalités d'accueil des enfants présents dans la structure.

« La Récré » est un Multi-accueil regroupant des enfants âgés entre 3 mois à 5 ans révolus, plusieurs modes de garde sont proposés aux familles : **un accueil régulier (crèche), occasionnel (halte-garderie) ou d'urgence** avec une capacité d'accueil de 20 places, 19 places régulières et 1 place en occasionnel, d'urgence.

L'accueil est dit « régulier » **lorsque les besoins sont connus et sont récurrents, reliant les familles et la structure par un contrat.**

L'accueil occasionnel est : **l'accueil d'un ou plusieurs enfants en remplacement de l'absence d'un ou plusieurs enfants.**

L'accueil d'urgence est défini comme un **accueil sans délai consécutif à une situation de crise et/ou à un risque de danger avéré.**

A savoir : Conformément à l'article : R.2324-27 du Code de la santé publique, « le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115 % de la capacité d'accueil prévue sous réserve que le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil et que les règles d'encadrement fixées soient respectées. »

La structure est ouverte **du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30 (hors jours fériés)**, 48 semaines par an.

Les fermetures annuelles ont lieu pendant les deux premières semaines de juillet ainsi que les vacances scolaires de Noël.

La structure ferme également ses portes une journée par an aux familles afin que l'équipe au complet se réunisse autour d'une journée pédagogique (date communiquée en début d'année aux familles).

En cas d'épidémie (enfants et/ou professionnels) la structure peut être amenée à fermer temporairement.

Les familles sont informées des périodes de fermeture « exceptionnelle » par courrier. Une note est également affichée sur le tableau d'informations à l'entrée de notre structure.

L'accueil du matin s'effectue de 8h à 9h30 le départ du soir s'effectue à partir de 16h jusqu'à 18h30.

Un accueil de qualité et individualisé

Accueillir l'enfant et ses parents est un moment important et essentiel dans le cadre de notre activité professionnelle. Il faut laisser le temps à l'enfant et ses parents de faire connaissance avec les adultes qui vont les accompagner dans leur vie quotidienne.

C'est une fois qu'ils se sentiront rassurés et en confiance que la séparation se vivra bien. Ces temps de rencontre et d'adaptation se déclinent en plusieurs étapes, ceci dans l'intérêt et le bien être de l'enfant, afin de favoriser son adaptation.

Les éléments décisifs de l'accueil sont :

- L'accueil, la période d'adaptation,
- L'accueil au quotidien,
- L'accueil de l'enfant avec ses différences.

Adaptation de l'enfant :

L'adaptation est une étape indispensable pour l'accueil du jeune enfant, quel que soit son âge. Elle lui permet de se familiariser avec son nouvel environnement et avec l'adulte qui va l'accompagner, mais également d'appréhender en douceur la séparation avec son parent. Pour le parent, il s'agit également de faire l'expérience progressive de la séparation, de se rassurer sur les compétences du professionnel et de transmettre les habitudes et rituels de vie de son enfant (l'alimentation, le sommeil, le développement moteur, les jeux et activités d'éveils, le langage, le change, les émotions...).

Pour le professionnel désigné, que l'on nomme « professionnel référent », la période d'adaptation va permettre d'apprendre à connaître l'enfant, ses habitudes de vie, et ainsi de répondre au mieux à ses besoins.

Un bilan peut être fait entre la responsable, les parents et le professionnel référent.

Les enfants pourront effectuer la première adaptation en étant âgés d'au moins 10 semaines. Lors du premier jour d'adaptation un document « ma petite histoire » sera rempli par le professionnel référent avec les parents, afin de faire connaissance et d'échanger sur les habitudes de vie de leur enfant. Les autres jours d'adaptation seront fixés lors de cette première rencontre avec le professionnel ou éventuellement en amont.

Selon le type d'accueil proposé, la période d'adaptation prend différentes formes :

Pour un accueil régulier, l'adaptation sera faite sur 2 semaines et selon les besoins de l'enfant, en augmentant progressivement le temps des séances. Elle sera gratuite durant la première séance. Lors des deux premières séances, il n'y aura pas de séparation, les parents resteront avec leur enfant au sein de la structure. Les séances dureront entre 1h et 2h selon le rythme de l'enfant. La deuxième semaine, les séances se feront avec des temps de séparation progressifs, entre 4h et 6h.

Pour un accueil occasionnel cette période est évaluée à environ trois à quatre séances et permet une prise de contact avec l'enfant et les parents, une présentation des locaux, du fonctionnement, du personnel et des autres enfants.

L'enfant et les parents découvrent ensemble ce nouvel environnement et le fonctionnement de la structure. Puis, l'enfant est confié sur des temps progressifs à l'équipe de la Récré. Cette période ne donne pas lieu à facturation durant la première séance.

L'accueil au quotidien

Accueillir, c'est aller vers l'autre.

Il est important de considérer l'enfant dans son individualité.

Au moment de l'accueil, de l'arrivée et du départ, l'équipe est disponible et accueillante. Les transmissions et échanges oraux entre la famille et le professionnel sont indispensables. Des supports écrits relatent les informations ou événements vécus par l'enfant à la maison et au multi-accueil. Il est important de privilégier ces temps, d'en faire un moment individualisé pour l'enfant et ses parents.

« Accueillir » l'enfant, c'est également aménager la structure en proposant des espaces spatio-temporels qui répondent à ses besoins et à sa sécurité affective.

L'équipe a pour objectifs de s'impliquer dans une démarche d'observation fine pour une meilleure connaissance de chaque enfant dans la collectivité. L'observation est un outil de travail important dans notre activité professionnelle. L'équipe partage ses observations et questionnements et les transmet à la direction. Celle-ci est dans un rôle de prévention.

Les professionnels s'engagent à accompagner les jeunes enfants dans leur quête identitaire et leur découverte du monde qui les entoure, ceci, dans le respect de chacun, avec un regard bienveillant. Par la transmission de ses valeurs éducatives, l'équipe participe à l'apprentissage du « bien vivre ensemble ».

L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

Notre structure offre aux enfants un accueil adapté, dans le respect des spécificités de chacun, en référence à l'article : L. 214-1-1 du Code de l'action sociale et des Familles et R.2324-17 du Code de la santé publique.

Que le handicap soit avéré et reconnu avant l'entrée dans la structure ou qu'il soit dépisté en cours d'accueil, un travail d'accompagnement spécifique est mis en place :

- Le repérage précoce : l'équipe dispose d'outils d'observation facilitant l'identification des éventuels retards de développement et/ou d'acquisition des compétences. Elles sont soutenues dans leurs interrogations et repérages, par les intervenants médicaux et paramédicaux : médecins, psychologues du Centre d'Action Médico-sociale Précoce (**CAMSP**) via des réunions de synthèse et échanges de pratiques régulières.

En effet, le C.A.M.S.P du Pays d'Auge avec l'accompagnement d'un psychologue en collaboration avec notre structure, a permis l'organisation de réunions, temps de réflexion commun, où l'équipe peut exprimer ses observations, les difficultés rencontrées, ses interrogations face à certaines situations ou des comportements d'enfants...

- La mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), **élaborée à la demande de la famille et/ou du Responsable d'établissement avec l'accord de la famille**. Il est établi en concertation avec notre médecin pédiatre référent et/ou le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI),

La responsable de l'établissement reçoit la famille avec le médecin pédiatre référent de la structure afin que la mise en place et l'accueil se passe pour le mieux. L'accueil et l'accompagnement des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique est adapté à chacun. L'éducatrice de jeunes enfants, l'auxiliaire de puériculture ou l'assistante éducative petite enfance assurent l'accompagnement et la prise en charge de ces enfants en lien avec les parents, l'équipe du C.A.M.S.P et notre médecin pédiatre référent, d'autres professionnels du corps médical ou paramédical peuvent en cas de besoin, être sollicités également.

La Direction de la structure ne peut pas refuser l'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique sans avoir au préalable l'avis d'un professionnel de santé motivant cette décision.

L'achat de matériel peut être envisagé.

Les locaux de notre structure sont adaptés, nous disposons également d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il est à noter, que la demande est bien moindre que par le passé. L'une des principales raisons est : la création du jardin thérapeutique sur la ville de LISIEUX. Cette structure offre aux enfants un lieu de socialisation adaptée et l'accompagnement d'une équipe de professionnels complémentaires dans leurs spécificités répondant au mieux aux besoins de ces enfants.

L'équipe pluridisciplinaire de notre structure est composée de professionnels qualifiés, voici la description des compétences professionnelles mobilisées (en référence à l'article R 23 24- 38 du CSP):

- 1 responsable, Educatrice de Jeunes Enfants à temps complet,
- 1 agent administratif à temps complet,
- 3 auxiliaires de puériculture à temps complet,
- 3 assistantes éducatives petite enfance, titulaires du CAP petite enfance à temps complet,
- 1 médecin pédiatre, Référent Santé et Accueil Inclusif (passage mensuel sur la structure),
- 1 Agent d'entretien (22h/semaine).

Le rôle de la Responsable de la structure :

La responsable est chargée du bon fonctionnement de l'établissement et a pour missions principales :

- L'accompagnement de l'enfant dans son développement,
- L'accompagnement et le soutien des familles dans leur rôle parental,
- L'accompagnement de l'équipe dans sa pratique.

Elle est responsable :

- De la gestion administrative de la structure,
- De l'organisation interne,
- De l'application du protocole médical en lien avec les professionnels de santé,
- De la qualité éducative de l'établissement,
- Des conditions d'hygiène de la structure,
- Des relations partenariales,
- De la sécurité.

Elle est garante de l'application du règlement de fonctionnement ainsi que du projet d'établissement, (projet d'accueil, projet éducatif et projet social et développement durable). Elle a un rôle de liaison avec la Direction des temps de l'enfant de la Ville de Trouville-sur-Mer avec qui elle collabore pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

Rôle des référents de la structure : Auxiliaires de Puériculture et Assistantes Educatives

Les référents sont responsables de la prise en charge des enfants depuis leur entrée en crèche et de façon permanente pendant les 3 premières années. Ils favorisent une continuité dans la relation et la sécurité affective de l'enfant, indispensable à son bien-être et à son développement.

Cette relation privilégiée et leur connaissance de l'enfant vont permettre des propositions de temps de jeux adaptés aux envies et aux besoins spécifiques de chacun. Les professionnels les accompagnent dans leur vie quotidienne et participent à leur éveil et apprentissages de la vie sociale.

A tout principe, il est possible de déroger en fonction des besoins du service, du développement de l'enfant et du projet parental. Toute modification est faite en concertation avec les parents.

Le référent est garant de l'enfant mais de façon non exclusive. Les autres professionnels connaissent l'enfant et sa famille et assurent également l'accueil, les soins et accompagner l'enfant dans ses découvertes au quotidien.

Les professionnels (ainsi que la responsable) disposent d'un planning sur 4 jours, avec des ouvertures et fermetures ; seulement une auxiliaire de puériculture est présente quotidiennement sur 5 jours sans ouvertures ni fermetures prévues.

Dans le cadre de la formation continue et afin d'acquérir ou de développer de nouvelles compétences dans leurs fonctions, les agents ont la possibilité d'exprimer leurs souhaits pour des formations. Ces demandes sont inscrites au plan de formation de la Ville de Trouville-sur-Mer.

Accueil des stagiaires / apprentis :

Des stagiaires / apprentis préparant des diplômes de carrières sanitaires et sociales peuvent être accueillis, dans le cadre d'une convention, au sein de l'établissement.

A leur arrivée, un livret d'accueil leur sera remis afin de favoriser leur intégration et d'avoir une approche globale de l'établissement. Les stagiaires et apprentis sont toujours sous le tutorat du maître de stage/d'apprentissage et sous la responsabilité de la directrice de l'établissement.

Les apprentis / les stagiaires ne sont jamais seuls(es) avec un groupe d'enfants.

Action menée en matière d'analyse professionnelle et de formation article R23-24-37 du Code de la Santé Publique.

L'analyse de pratiques professionnelles **consiste en temps d'échanges réguliers entre professionnels de la petite enfance et de l'enfance avec un professionnel qualifié**. Ces temps de réflexion et de partages se déroulent en dehors de la présence des enfants.

Elles ont pour objectifs :

D'aborder les situations difficiles rencontrées avec les enfants, les parents ou dans le quotidien, de prendre de la distance face aux difficultés rencontrées, échanger sur le positionnement professionnel des collègues, de s'enrichir des perspectives de leurs pairs et de l'éclairage d'un expert afin de faire évoluer leurs pratiques, progressivement.

En d'autres termes, à l'issue d'une bonne analyse de pratiques, les participants sauront :

- Questionner et améliorer leurs pratiques,
- Mettre leurs pratiques à distance et prendre de la hauteur,
- Émettre des hypothèses de compréhension,
- Proposer des actions alternatives,
- Enrichir leurs pratiques de nouveaux outils.

Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de 6 heures annuelles dont 2 heures par quadrimestre.

LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif a pour but de définir la place, la participation des familles à la vie de la structure.

L'accueil, l'éveil et le jeu

Notre multi accueil est un lieu d'accueil, d'éveil, de jeux et de socialisation.

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

L'équipe repense régulièrement ses pratiques professionnelles, quotidiennement de façon individuelle mais aussi et surtout lors des réunions d'équipe trimestrielle.

Les professionnels participent également sur la base du volontariat, à des rencontres et assiste à différentes conférences et audit mis en place sur le département.

L'enfant fait ses premières expériences et découvertes, le partage avec ses petits camarades, de cultures et milieu social différent, nous accueillons les enfants dont les familles sont en parcours d'insertion.

Tout ceci apporte une mixité très enrichissante étant auprès des familles qui se rencontrent régulièrement lors de fêtes, sorties organisées mais permet également d'ouvrir l'esprit des enfants et futurs adultes.

Les activités et ateliers proposés aux enfants ont pour objectif de favoriser et développer leurs potentialités, qu'ils soient d'ordre physique, psychologique, affectif ou intellectuel. Afin de mieux répondre à leurs besoins et à leur sécurité. Les activités et ateliers doivent être un plaisir pour l'enfant qui est libre d'y participer ou pas. L'adulte est présent pour accompagner l'enfant, aiguïser sa curiosité, diversifier ses propositions et créer les conditions favorables dans la mise en place des différents ateliers. Il ne doit pas faire à la place de l'enfant mais l'encourager, c'est essentiel dans la construction de sa personnalité et de son individualité.

L'enfant apprend en jouant, cela lui permet de comprendre le monde qui nous entoure, d'explorer, de développer son imagination et d'exprimer ses émotions.

Les professionnels veillent à l'aménagement des espaces afin que les jeux soient attractifs, stimulants et donnent envie aux enfants de participer. Les adultes sont au sol dans la mesure du possible pour être à la hauteur des enfants. Autour des bébés, l'équipe éducative verbalise le plus possible sur ce que l'enfant vit. Elle utilise un langage clair et adapté.

Lors de sa première année, le tout petit sera principalement à plat dos sur le tapis d'éveil, pour lui permettre de découvrir par lui-même ses capacités motrices.

Selon les activités ludiques, les professionnelles peuvent observer les interactions, l'évolution de chacun des enfants accueillis. Si l'enfant les sollicite, elles participent avec eux et en cas de tensions ou disputes dans le groupe, interviennent comme médiateur.

Les jeux d'apprentissage et ateliers

- ✓ Les jeux libres : les temps d'accueil sont généralement réservés à ces jeux symboliques : dinette, poupée, voitures, ferme et ses animaux ...
- ✓ Les jeux d'apprentissages : puzzles, jeux d'encastrement, d'association de formes, couleurs...
- ✓ Les jeux d'observation et de langage : Loto, memory, imagiers...
- ✓ Les activités de motricité fine : perles, bouliers, abaques, collages, gommettes, jeux de transvasement...
- ✓ Les ateliers d'éveil sensoriels : découverte des matières, textures, senteurs...
- ✓ Les activités musicales : chansons, manipulations d'instruments, danses...
- ✓ Les activités d'éveil corporel : parcours de motricité, piscine à balles, parcours tactile, relaxation...
- ✓ Les ateliers modelage : pâte à sel, à modeler, à patouille...
- ✓ Les activités graphiques et artistiques avec matériaux et outils divers,
- ✓ Les jeux extérieurs : toboggan, balançoire, tricycles, porteurs...
- ✓ Les sorties à la plage, bibliothèque, marché...
- ✓ Les animations autour des livres avec une intervenante de la bibliothèque de Trouville-sur-Mer au sein de « La Récré » et sorties d'éveil à la bibliothèque municipale (en alternance, 1 semaine/2).

Le KAMISHIBAI * occupe une place très importante au sein de notre structure.

** Technique de contage d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butai (théâtre en bois), équipé de petits ouvrants de façon à faire défiler des illustrations devant les enfants.*

Evénements annuels, spectacles, sorties

L'équipe organise une fête de Noël à chaque fin d'année. Les thèmes sont divers : les enfants du monde, la magie de Noël... La réalisation de cette manifestation (scénarios, décors, accessoires...) est créée par l'équipe avec la participation des enfants qui le souhaitent. Ce moment festif, joyeux est très appréciée de tous et fédérateur.

Egalement, nous allons étudier la mise en place d'un projet de sortie de fin d'année.

D'autres activités à thèmes sont proposées également au cours de l'année en fonction des évènements tels que : la fête de la musique, mardi gras, la chasse aux œufs, la chasse aux bonbons...

Nous organisons également une kermesse pour marquer la période estivale et l'arrivée de l'été. C'est l'occasion de nous retrouver, de créer du lien et de partager tous ensemble (parents, enfants et équipe) des moments de joie.

La place du repas

L'équipe veille à privilégier ces moments afin que ce soit des temps d'échanges, de partage et de convivialité.

C'est aussi pour les plus grands l'apprentissage des règles de politesse, dire s'il te plaît, merci. Apprendre à respecter la nourriture. Nous ne forçons pas les enfants mais les incitons à goûter. Les repas et goûters sont également des moments de découverte, d'éducation au goût.

Les repas sont livrés en liaison froide par le prestataire API. Celui-ci travaille en réseau avec des producteurs de la région et privilégie les produits de saison. Le bio est au cœur de leur prestation. Les repas sont équilibrés et diversifiés.

- ***Pour les plus jeunes : biberons de lait et/ ou plats API***

Pour les enfants prenant des biberons, il est demandé aux parents de fournir une boîte de lait artificiel neuve, avec le nom de leur enfant inscrit dessus. La boîte de lait est conservée **3 semaines** à la crèche puis rendue aux parents si elle n'est pas finie. Les parents devront alors fournir une nouvelle boîte de lait neuve. Tous les aliments spéciaux ou substituts de lait autre qu'une préparation pour nourrisson ou lait de type « classique » devront être apportés avec une ordonnance médicale (Lait pré-épaissi, lait anti régurgitations, lait pauvre en lactose ou sans lactose, lait HA ou hypoallergique, lait à base de protéines hydrolysées, épaississant...).

Les parents doivent fournir également un biberon pour le lait et un petit biberon pour l'eau.

Les biberons de lait sont préparés dans la structure au dernier moment et ne restent pas plus d'une heure à température ambiante. Les biberons sont préparés avec de l'eau minérale adaptée au nourrisson, fourni par la crèche.

Le lait maternel est transporté du domicile à « La Récré » dans une glacière ou un sac isotherme marqué par les parents au nom de l'enfant. La date ainsi que l'heure du prélèvement doivent obligatoirement y figurer. Le lait maternel est conservé au réfrigérateur.

A partir de la diversification alimentaire, des plats adaptés sont proposés aux enfants en fonction de leurs âges (texture lisse ou mixée).

La manière de mener la diversification sera vue avec les parents, il est important que les parents prennent connaissance du menu de la semaine afin d'adapter, selon leur désir le rythme d'introduction (première introduction à la maison dans l'idéal).

Les biberons sont donnés selon le rythme de l'enfant et ses habitudes, en incluant l'accueil individuel dans le collectif, c'est également pourquoi, nous ne réveillons pas un enfant qui dort pour qu'il participe aux repas, même à la demande du parent.

- ***Pour les plus grands : les repas sont composés d'une entrée, d'un plat protéiné avec légumes et féculent, d'un produit laitier et d'une compote.***

Un premier groupe déjeune à 11h30, l'autre groupe vers 12h. Ceci favorise de bonnes conditions pour ce temps de repas.

La mise en place du repas est effectuée par un agent de l'équipe. Il réchauffe les repas et s'assure du respect des règles d'hygiène. Il assure l'entretien de la salle à manger et du matériel de restauration. Les repas sont proposés aux enfants par l'équipe. Deux agents sont affectés à cette mission durant le temps du repas.

Des plats, aliments, « fait maison » peuvent être apportés par la famille **en cas de P.A.I.** transportés du domicile à « La Récré » dans une glacière ou un sac isotherme marqué par les parents au nom de l'enfant. La date de préparation doit obligatoirement y figurer.

Goûters :

Le goûter de l'après-midi est donné à 15h30 pour le premier groupe et 16h pour le second groupe. Il est composé d'un produit laitier, d'un fruit frais ou d'une compote et d'un morceau de pain (exceptionnellement d'un biscuit adapté à l'âge des enfants).

Le sommeil :

*Le sommeil est indispensable pour la santé de l'enfant, tant physique que psychique. C'est une source d'équilibre et de bien être pour lui. Il favorise le développement et la maturation du système nerveux, aide le jeune enfant à récupérer de sa fatigue, du stress ou de l'agitation. Le sommeil participe également à la croissance de l'enfant puisque c'est pendant cette période de repos que l'hormone de croissance est sécrétée. **Afin de respecter le rythme de l'enfant, l'équipe éducative ne réveillera pas un enfant qui dort, même à la demande des parents.***

Nous sommes à l'écoute du rythme individuel de chaque enfant et respectons ses besoins.

Pour les plus jeunes mais également les enfants ayant besoin de façon ponctuelle ou régulière d'une sieste le matin, l'enfant restera auprès de l'équipe et sera confortablement installé dans un lit ou une poussette afin de pouvoir être le plus au calme et confortable possible.

L'adulte est attentif aux premiers signes de fatigue : pleurs, agitation, frottement des yeux ou bâillements.

Au fil des mois, les enfants grandissants, le rythme du sommeil se modifie.

La structure dispose d'un dortoir commun où, un adulte est chargé de la surveillance, présence physique en continu.

Un temps de repos dans le dortoir est systématiquement proposé aux enfants après le repas du midi. Les lits sont nominatifs.

Il est important d'instaurer des rituels qui vont sécuriser et apaiser les enfants. Le temps du déshabillage est un temps privilégié où le professionnel encourage l'enfant et favorise son autonomie. Si le sommeil est essentiel, les conditions de l'endormissement tels l'environnement visuel et sonore, les rituels (musique douce si besoin, bercements, lecture d'histoires...), participent largement à sa qualité.

L'enfant doit se sentir apaisé, en sécurité pour s'endormir. Il a besoin de repères. Afin de créer ce climat « cocooning », il dort dans une gigoteuse et dans un lit qui lui est réservé.

L'adulte est attentif et accompagne les enfants qui le souhaitent.

La place du « doudou », objet transitionnel :

Au sein de « La Récré » **Le doudou**, un foulard empreint de l'odeur de la maman sont recommandés et **toujours à disposition des enfants**, selon leurs besoins et particulièrement au moment de l'endormissement. L'attachement à un doudou apparaît généralement autour de 8 mois. Le bébé n'étant pas en capacité de se représenter l'absence de ses parents, s'attache à un doudou.

Cet « objet transitionnel » aide l'enfant à mieux vivre la transition avec son environnement familial ainsi que la séparation d'avec ses parents. Il le réconforte, le sécurise lui permet d'apaiser son angoisse qui au moment du coucher, peut réapparaître.

Si l'enfant dispose d'une tétine au sein de notre structure, elle sera également à disposition et l'équipe respectera le besoin de l'enfant, tout en l'insistant à « la ranger » pour communiquer et se faire comprendre plus distinctement.

Hygiène, soin et apprentissage de la propreté

Dans le cadre de notre établissement, les normes d'hygiène sont respectées en conformité avec la réglementation en vigueur.

Afin d'assurer une qualité de soins et répondre aux besoins de chaque enfant, l'équipe de « la récré » respecte les règles d'hygiène tant chez l'adulte que chez l'enfant.

L'aspect relationnel au cours de ces soins est essentiel, l'enfant doit se sentir à la fois en confiance et rassuré. C'est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte, un temps où nous le retrouvons individuellement.

Il est important de communiquer avec lui, accompagnant nos gestes de paroles rassurantes. La professionnelle accompagne l'enfant dans les soins mais aussi dans la découverte de son schéma corporel et fait participer l'enfant.

Les plus grands, après leur passage aux toilettes se lavent les mains. C'est leur transmettre dès le plus jeune âge les bonnes habitudes d'hygiène.

Au quotidien la toilette des mains, de la bouche des enfants sont faites avant et après les repas, ainsi qu'après certaines activités comme la peinture, le modelage, les jeux extérieurs...

L'apprentissage de la propreté se fait en lien avec les parents après qu'ils l'aient débuté à la maison. Chaque enfant à son rythme, nous devons savoir reconnaître les signes de maturité psychomotrice et affective qui permettent d'identifier si l'enfant est prêt.

Dans la continuité éducative, nous participons à cette étape. Nous sollicitons l'enfant mais ne le forçons pas s'il refuse les toilettes.

L'aménagement de l'espace

Un espace d'accueil est aménagé dans le hall du bâtiment pour les enfants et les parents. Une barrière à hauteur d'enfant, adaptée pour l'entrée et la sortie du multi accueil, crée un premier SAS. Les parents déshabillent les enfants dans cet espace puis se dirigent ensuite vers les casiers des enfants pour ranger leurs vêtements, chaussures, changes...

Une table à langer pliante a été fixée dans le hall, afin de permettre plus d'aisance pour le déshabillage des tout-petits et le respect des mesures d'hygiène. Dans ce même lieu, un petit espace bureau a été aménagé pour l'équipe et la direction.

Un espace de vie appelé « salle d'accueil » dans lequel les enfants et les parents y sont accueillis le matin. Le lieu est aménagé avec des tapis de mousse colorés, coussins, une loveuse, des meubles avec bacs à jouets à disposition des enfants.

Elle permet l'organisation d'activités calmes comme la lecture, le rituel du temps des chansons pour les enfants, des jeux d'apprentissages et d'éveil pratiqués au sol.

Un autre espace de jeux « libre » composé d'une piscine à balles ainsi que différents coins identifiés : l'espace nature avec la ferme, l'espace circuit de routes, l'espace « maison » :

dinette, bédés, poussettes ... permettant aux enfants de jouer à ces jeux symboliques, d'imitations, indispensables pour l'épanouissement et la construction du jeune enfant.

Dans cette même pièce, un autre espace pouvant être fermé par une cloison murale est réservé pour les activités ludiques (jeux d'apprentissage, puzzles...) et ateliers d'activités manuelles.

Une salle de sieste unique,

Une salle de restauration pour les repas et goûters,

Un espace toilette réservé aux soins et à la toilette des enfants.

Le fonctionnement de l'accueil des enfants « tous âges confondus » implique un autre positionnement de l'équipe. Les professionnels doivent investir l'ensemble des espaces et accompagner les enfants par petits groupes dans leurs propositions de jeux ou d'ateliers. Il est important également de prioriser les activités dans notre aire de jeux extérieure.

Au rez-de-jardin du bâtiment se trouvent :

Une salle de motricité, accessible par la cour,
La buanderie pour le nettoyage du linge,
Un garage pour le stockage des jeux extérieurs et produits d'entretien

Notre structure dispose également d'une cour extérieure fermée, avec des équipements de jeux pour le plaisir et le bien-être des enfants.

Au premier étage, pour le personnel :

- Une salle de repos et de repas,
- Le bureau de la direction,
- Des vestiaires et douches aménagés pour le personnel.

Conclusion

Il est important de se référer ponctuellement à notre projet éducatif afin que l'équipe d'encadrement et les parents puissent évaluer si nos pratiques professionnelles correspondent aux valeurs éducatives énoncées. Il est déterminant d'avoir une cohérence éducative autour des enfants.

Ce projet éducatif reste évolutif. L'équipe s'interroge régulièrement sur ses pratiques à l'occasion de réunions et de temps d'échange mensuels. Ces réunions ont aussi pour but de déterminer les projets à mettre en place, d'évaluer les points positifs et ceux à améliorer. Diverses thématiques peuvent être abordées selon les souhaits de chacun.

C'est un lieu de paroles et d'écoute où chacun doit se respecter et avoir une attitude constructive. Le projet peut également faire l'objet de réajustement en fonction d'éventuelle autre orientation dans notre activité professionnelle.

En conclusion, la ville de Trouville-sur-Mer, nommée par l'Unicef Normandie en décembre 2021, « Ville amie des enfants » révèle son ambition, ses motivations et son intérêt quant à une qualité de l'éducation pour tous.

LE PROJET SOCIAL

Le **Projet social de la Récré** est un état des lieux sur l'environnement de son implantation, son but est de répondre aux besoins des familles qui l'entourent.

« Son histoire »

- En 2006, l'association halte-garderie « La Trottinette » est reprise par la Ville de Trouville-sur-Mer et devient « La Récré », sa Direction est assurée par Mme Bernadette MILET, Educatrice de Jeunes Enfants.
- 2008, « La Récré » devient un multi accueil.
- 2016, la P.M.I accorde un agrément différencié avec 19 places régulières et une place en occasionnel.
- 2018, la gestion de la structure Multi-accueil « La Récré » est confiée au Centre Communal d' Action Sociale (C.C.A.S) de Trouville -sur-Mer.
- En 2020, à notre demande, la PMI valide un changement de fonctionnement. L'accueil des enfants n'est plus par groupe d'âge, divisé en deux sections. Il se fait tous âges confondus.
- En mars 2022, Suite au départ de Mme Bernadette MILET, Mme Emilie BERQUE, Educatrice de Jeunes Enfants assure les fonctions de Directrice de la structure par Intérim.
- 2023, « La Récré » change de Gestionnaire. Dans le cadre de l'organisation des services liés à l'enfance, il est décidé de créer une Direction des « temps de l'enfant » comprenant la petite enfance, le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. La structure multi-accueil « La Récré » a donc intégré cette direction au sein de la ville.

Données démographiques de la ville de Trouville- Sur- Mer

Nombre d'habitants en 2019 : 4603 habitants

Année	Nombre d'habitants
2017	4717
2018	4614
2019	4603

Le nombre d'habitants est en baisse constante :

Entre 2007 et 2012 – 181 habitants

Entre 2012 et 2017 – 177 habitants

Entre 2017 et 2019 – 114 habitants

La ville de Trouville-sur-Mer perd de nombreux habitants en raison de son important déficit naturel. (-1,21% de population par an liée au déficit naturel)

Nombre de naissances à Trouville-sur-Mer : Source Insee

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Décès	109	130	121	119	123
Naissances	27	29	21	16	23

Depuis 2018, nous constatons un fléchissement du nombre des naissances jusqu'en 2020

Entre 2018 et 2019 – 8 naissances

Entre 2019 et 2020 – 5 naissances

Puis une hausse en 2021 + 7 naissances.

Naissances et décès domiciliés de 2014 à 2021 sur le Département :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Décès	6190	6697	6717	6918	6973	7063	7363	7570
Naissances	7459	7193	6921	6675	6680	6621	6552	6760

Trouville-sur-Mer, Population par tranches d'âge :

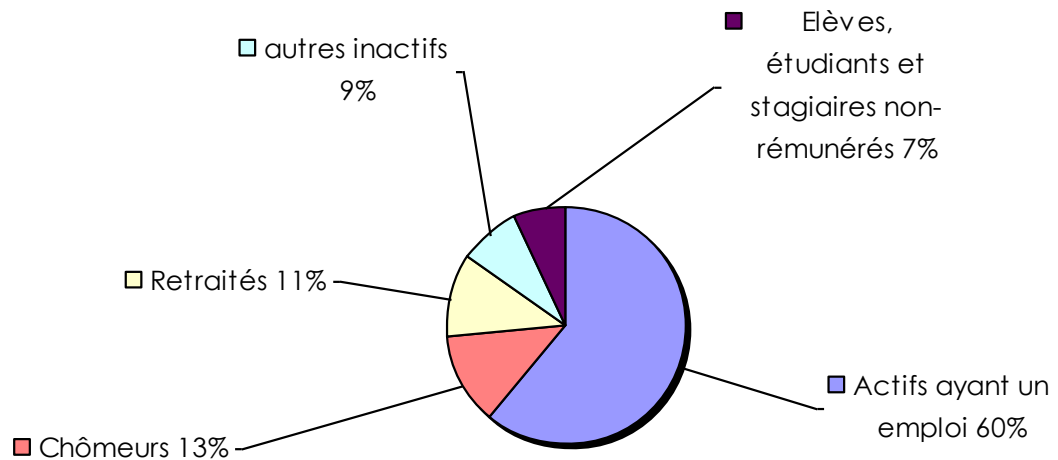
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	4864	100,0	4728	100,0	4603	100,0
0 à 14 ans	672	13,8	557	11,8	511	11,2
15 à 29 ans	688	14,1	614	13,0	509	11,1
30 à 44 ans	766	15,7	672	14,2	605	13,2
45 à 59 ans	1029	21,2	958	20,3	835	18,1
60 à 74 ans	935	19,2	1059	22,4	1232	26,7
75 ans ou plus	774	15,9	868	18,4	910	19,7

La baisse démographique de la commune s'accompagne d'un vieillissement important du territoire.

Données socio-économiques de la ville de Trouville-Sur Mer

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



Composition des familles en 2019 :

Sources : INSEE, RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022

	2019	%
Ensemble	1 111	100,0
Couples avec enfant(s)	312	28,1
Familles monoparentales	219	19,7
Hommes seuls avec enfant(s)	35	3,1
Femmes seules avec enfant(s)	184	16,6
Couples sans enfants	580	52,2

Chômage au sens du recensement des 15- 64 ans :

Sources : Insee, RP2008, RP 2013 et RP 2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

	2013	2019
Nombre de chômeurs	287	296
Taux de chômage en %	15,2	17,1
Taux de chômage des hommes en %	15,6	35,2
Taux de chômage des femmes en %	14,8	16,2
Part des femmes parmi les chômeurs en %	48,8	48,8

Un taux de chômage en augmentation, plus élevé qu'ailleurs dans le département.

Portrait de territoire : Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Evolution des enfants d'allocataires Caf de 2013 à 2018 sur le territoire Petite enfance et enfance :

	2013	2016	2018
0-2 ans	419	364	360
3-5 ans	426	370	351
6-11 ans	988	952	881

Nous constatons que depuis 2013, le nombre d'enfants du territoire est en forte baisse, particulièrement sur la tranche d'âge des moins de 6 ans (-14 %).

Nombre d'enfants d'allocataires Caf 2018 :

Commune	0-2ans	3-5ans	6-11ans
Deauville	56	52	151
Saint Gatien des Bois	38	33	77
Touques	87	87	193
Trouville-sur-Mer	84	73	190
Villers-sur-Mer	30	36	97
Total	295	281	708

Les constats :

Les enfants allocataires Caf convergent principalement sur les communes de Touques, Trouville-sur-Mer et Deauville.

Projets immobiliers sur la commune de Trouville-Sur-Mer :

Source : Service urbanisme de la ville de Trouville-sur-Mer (2021)

- Actuellement le chantier de l'ancienne Ecole Jeanne d'Arc a débuté. Il s'agit de la réhabilitation du bâtiment existant pour de nouveaux logements ainsi que la construction le long du boulevard d'Hautpoul d'appartements résidentiels.
- rue du Général de Gaulle, se construit un ensemble d'appartements, à la place de l'ancien cabinet de radiologie.
- En face de ce projet immobilier va être bâti le nouveau centre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).
- Un projet de pôle éducatif est également à l'étude, le lieu reste à déterminer.
- En 2017, la commune de Trouville-sur-Mer lançait une opération d'aménagement d'une zone d'activité à HENNEQUEVILLE. Celle-ci a favorisé l'implantation de nouvelles entreprises.

Les villes partenaires depuis 2017 :

2016 : Désengagement de la ville de Deauville et Villers-Sur-Mer.

2017 : Touques, Blonville et Saint Arnoult sont les seules villes partenaires.

Diminution importante des heures de garde octroyées par la ville de Touques : 10h/semaine.

2018 : La ville de Blonville-Sur-Mer se désengage.

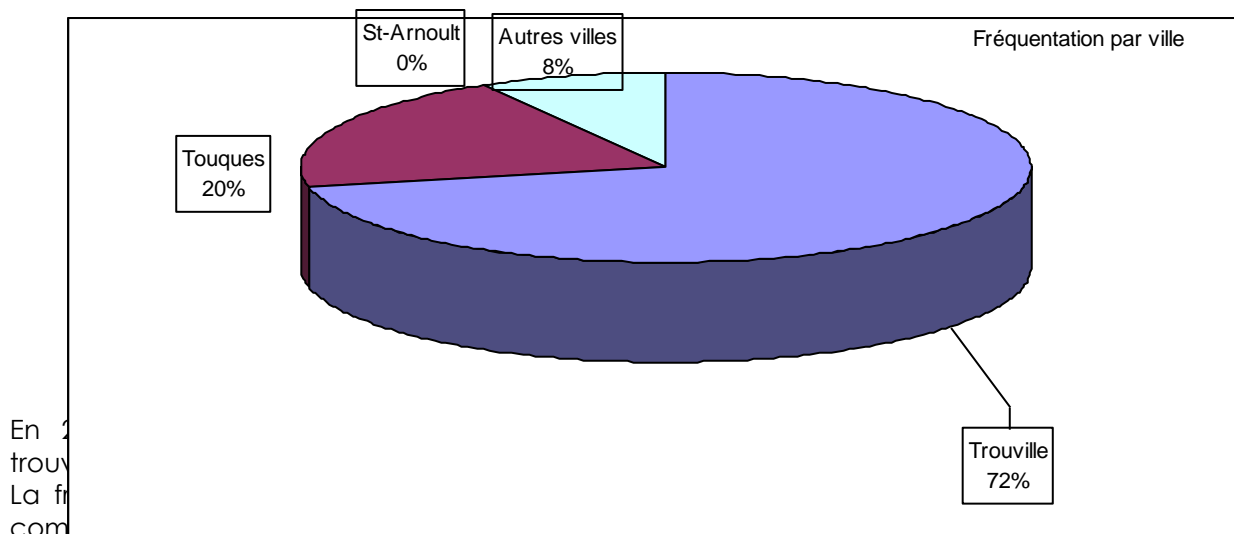
2023 : La ville de Touques se désengage, Saint Arnoult est la seule ville partenaire.

Réservation des heures annuelles des villes partenaires :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Arnoult	200h	200h	400h	400h	200h

Depuis 2021, un forfait de 200 heures est réservé au bénéfice de la commune de Saint Arnoult au prix de 5€ par heure, soit 200 heures en moins par rapport à 2020.

Fréquentation par villes en 2021 en % :



En 2021, la fréquentation par ville est la suivante : Trouville (72%), Touques (20%), Autres villes (8%), St-Arnoult (0%). Une majoration de 10% est effectuée pour les familles des communes extérieures, non conventionnées.

Le cadre institutionnel de la récré :

Le projet du Multi-accueil s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur. Le règlement Intérieur précise entre autres :

- Les horaires d'ouverture – les congés
- Les modalités d'inscription et d'admission
- Les formalités d'admission administratives et médicales
- La participation financière

Les parents : leurs besoins et participation :

Le Multi-accueil « La Récré » répond aux parents en recherche de modes de garde, leur permettant ainsi de concilier leur vie professionnelle et familiale.

Les familles fréquentant notre Multi-accueil sont en activité professionnelle à plein temps ou à temps partiel. Mais nous devons également favoriser l'accueil des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi, formation professionnelle, réinsertion professionnelle.

Les parents s'orientent vers un mode de garde collectif par choix personnel. Ils souhaitent pour leur enfant un lieu d'accueil et de socialisation où il pourra s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et d'une équipe professionnelle qualifiée.

L'E.A.J.E représente pour les parents un lieu sécurisant et rassurant en raison des compétences du personnel présent.

Les parents peuvent être conviés à des sorties extérieures pour participer à l'accompagnement des enfants. Dans le cadre des sorties extérieures, ils peuvent également être responsable de leur propre enfant, ce qui permet à l'équipe, plus d'aisance dans l'encadrement des autres enfants.

Depuis la reprise de l'activité par la Ville de Trouville-sur-Mer en 2006, plusieurs expériences ont été menées quant à l'accueil des enfants de notre établissement. Nous avons tenté à chaque fois de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles et de nous adapter en fonction de nos locaux : accueil et espaces de vie par groupe d'âge (2 groupes), séparation des enfants en accueil régulier et occasionnel, pour les tout-petits espaces repos au sein de l'espace de vie...

Nous nous sommes heurtés selon les années à des difficultés récurrentes concernant l'accueil des enfants et leur passage dans le groupe des grands (groupe en surnombre par rapport aux tout-petits ou inversement). Lors des visites ponctuelles de la puéricultrice de la PMI, en charge du contrôle de notre structure, nous avons échangé à ce sujet...

Nous avons décidé en 2019 de suivre la mouvance de certains E.A.J.E, et d'accueillir les enfants, non plus par groupe d'âge mais tous âges confondus, dans ce lieu spacieux et lumineux mais atypique car très cloisonné.

Bilan sur les activités effectuées

Objectifs de notre Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E) : L'accueil et l'éveil.

En mars 2020, première période de confinement, la crise sanitaire liée au Covid 19 a impacté notre fonctionnement et a induit la suspension d'activités diverses :

- Accompagnement des enfants dans leurs activités d'éveil, de découverte et divers apprentissages (exploration sensorielle, éveil musical, atelier de manipulation).
- La journée est rythmée avec des temps repères, ritualisés comme la séquence musicale autour de chansons pour « se dire Bonjour », les ateliers manuels ainsi que les activités d'expression corporelle et de motricité proposées aux enfants, les temps de jeux ou sorties extérieures...
- Activités thématiques proposées aux plus grands âgés entre 3 ans et 5 ans : les 4 saisons, sensibilisation aux ateliers sur l'évènementiel avec les fêtes...

Sur les manifestations événementielles

- **Noël 2019 :** Spectacle de Noël sur le thème de la mer organisé par une collègue de l'équipe de « La Récré », à la villa Médicis, « Résidence Services », suivi d'un goûter et de la visite du Père Noël.
- **Noël 2020 :** Période Covid, animations, goûter de Noël et visite du Père Noël à « La Récré » sans la présence des parents.
- **Année 2021 :**
Sorties à la bibliothèque de Trouville-Sur-Mer, pour « l'heure du conte ».
Projet jardin initié par une collègue Auxiliaire de Puériculture.
Organisation d'un pique-nique avec les enfants de la crèche dans le parc de « La Roseraie », résidence séniors située à Trouville-Sur-Mer.

- **Noël 2021** : spectacle de marionnettes à la « Villa Médicis », Résidence Services, par la Compagnie « Coconut ». Spectacle festif de qualité qui a fédéré les parents et les enfants de « La Récré », un couple de résidents de la Villa Médicis, l'ensemble de l'équipe de « La Récré » les élus et partenaires. Ces retrouvailles ont été joyeuses et conviviales.

- **Année 2022** :

Des pique-niques ainsi que des matinées patageoire se sont organisés dans notre cour afin de profiter des moments estivaux.

Les enfants de la crèche se sont rendus à plusieurs reprises à la plage pour y partager des moments de découverte et de jeux mais également en centre ville ainsi que sur le marché de Trouville-sur-Mer afin de découvrir les légumes de saison et divers produits locaux.

En collaboration avec les commerçants de Trouville-sur-Mer, les enfants ont participé à la collecte des bonbons pour Halloween. Les plus grands ont déambulé dans les rues, déguisés avec l'équipe et certains parents accompagnateurs.

Cette journée était festive et s'est terminée par un goûter à thème et un "horrible" bal.

"La Récré" a clôturé son année par une fête de Noël au sein de la villa Médicis : venue du Père Noël, distribution de cadeaux et pot de fin d'année pour réunir Parents, Enfants, Professionnels, Elus et Direction.

« La Récré » et ses partenaires :

Il existe une convention de Partenariat avec le **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce du Pays d'Auge** (C.A.M.S.P), depuis 2014, reconduite tacitement tous les ans. Les réunions d'équipes sont trimestrielles avec une psychologue du C.A.M.S.P.

Dans le cadre de ses missions de prévention, le professionnel de santé accompagne l'équipe éducative dans ses questionnements et sa pratique. C'est un espace de réflexion riche et un soutien indispensable dans notre activité professionnelle.

Depuis de nombreuses années, nous avons mis en place une convention médicale de partenariat avec le **Centre Périnatal de Proximité et de Petite Enfance**. (C.P.P.P.E) du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie. Le Docteur LACROIX-BARBERY, médecin pédiatre exerçant au C.P.P.P.E. assure les missions de **médecin de l'établissement**. Les missions sont définies dans la convention.

Les services de la **Protection Maternelle et Infantile** exercent un rôle de suivi et de contrôle auprès de notre multi-accueil.

La Caisse d'Allocation Familiale, apporte un soutien technique, financier et contribue au fonctionnement de notre multi-accueil, par le versement, de la Prestation de Service Unique (Psu).

Actions menées en partenariat :

Au sein de notre Multi Accueil, **en 2019** a été mis en place un atelier **« mouchage de nez »** avec les parents de notre structure et le médecin pédiatre rattaché à « La Récré ». Il y a eu une information et sensibilisation aux soins et à la pratique de l'hygiène nasale.

Madame le Docteur Lacroix-Barbery en tant que Présidente de l'association « Grandir en Pays d'Auge », organise sur notre territoire, avec d'autres partenaires, des conférences ponctuelles auxquelles les parents, comme les professionnels, sont conviés.

Mars 2019 : L'enfant Acteur – motricité – autonomie – développement - socialisation - accompagnement – observation.

Avril 2019 : Un regard sur l'enfant - Les bons gestes d'urgence avec la participation d'un médecin d'urgence, d'un pompier et d'un pédiatre.

Depuis mars 2020, ces manifestations et regroupements ont été suspendus.

Novembre 2021 : Un regard sur l'enfant - Les bons gestes d'urgence.

Mars 2022 : Colloque organisé par la Mutualité Française Normandie et ses partenaires locaux (ARS, le département du Calvados, le Réseau Périnatalité Normandie, le Centre hospitalier de la côte fleurie, Grandir en Pays d'Auge, l'ADMR...sur le thème « Ensemble, acteurs des 1000 premiers jours de l'enfant »).

Depuis 2021 :

Sorties à la bibliothèque de Trouville-sur-Mer, pour « l'heure du conte ».

La démarche est différente et enrichissante. Une fois par semaine, un groupe de 4 enfants, accompagnés de deux professionnels vont à la bibliothèque municipale. La responsable adjointe de la bibliothèque se joint à nous. Le lieu est agréable, lumineux et adapté. Les enfants choisissent leurs livres et nous leurs racontons des histoires. Cette parenthèse de lecture est conviviale et privilégiée car les enfants sont peu nombreux et découvrent des histoires et les livres dans des conditions idéales. C'est une sortie extérieure appréciée de tous, enfants, parents et équipe.

Le trajet à pied est très attractif avec la promenade sur les quais de Trouville-sur-Mer où il y'a un environnement riche à observer : bateaux de pêche, le marché aux poissons, les vols de goélands.

Sur 2022, ces sorties régulières vont être réorganisées au début du mois de mai, le vendredi matin. Carole responsable adjointe de la bibliothèque de Trouville-Sur-Mer viendra également raconter des histoires aux tous jeunes enfants, au sein de « La Récré », accompagnée par une ou deux collègues de l'équipe.

Partenariat avec le Relais Petite Enfance :

Depuis février 2010, a été créé un Relais d'Assistants Maternels (R.A.M), à Trouville-Sur-Mer, dont la gestion était confiée à la Mutualité Française, par convention d'une durée de 3 ans renouvelable. En 2018, cet organisme s'est désengagé. En 2019, la gestion du RAM est confiée à l'Association de services à la personne, l'ADMR.

Ces dernières années, le R.A.M nous conviait à la sortie d'éveil de fin d'année. Nous avons participé à une sortie à la ferme pédagogique, ainsi qu'au Zoo de Cerza. Moments joyeux, de découvertes pour les enfants et de partage.

En 2019, dans le cadre de la semaine du goût, une matinée autour d'ateliers divers a été organisée pour les enfants de la crèche et du Relais Petite Enfance. Les assistantes maternelles ont bien sûr participé avec l'ensemble de l'équipe de « la Récré ». (Atelier avec dégustation de fruits, de pains divers, activité collage « Tête de bonhomme gourmand » jeu d'association, histoires, chansons...

Ces ateliers avaient pour objectifs de sensibiliser les enfants à l'éducation du goût et de partager de bons moments ensemble...

Egalement, ont eu lieu diverses réunions thématiques organisées par la responsable du relais Petite Enfance avec les parents et les professionnels, suspendues ensuite par la crise sanitaire.

Les structures existantes en matière de « Petite Enfance » sur la Côte Fleurie :

Tranche d'âge de 3 mois à 3 ans :

Deux E.A.J.E, de type Multi accueil, existent et sont gérés pour l'un, par la ville de Trouville-sur-Mer et pour l'autre par la ville de Deauville avec une capacité d'accueil respective de 20 enfants et 25 enfants.

En novembre 2018, le groupe « people and baby » a ouvert une nouvelle crèche « l'Odysée » à Deauville, dans la gare SNCF de Deauville-Trouville. Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Un Relais petite enfance situé à Villerville.

Le territoire de la Côte fleurie compte 78 assistantes maternelles agréées dont 62 actives (entretien individuel avec la responsable, temps collectifs, ateliers).

La Maison d'Assistants Maternels « Comme à la maison - Coté Mer », a été créée en octobre 2009. Cette MAM est située à Tourgéville. A ce jour, ce lieu accueille 3 assistantes maternelles. Chacune d'entre elles a reçu un agrément pour 4 enfants. 12 enfants peuvent donc fréquenter ce lieu de vie. Les enfants peuvent y être accueillis après le congé maternité jusqu'à l'âge de 3 ans.

Les deux écoles maternelles de la ville de Trouville-sur-Mer se sont regroupées sur le site Delamare :

- 1 classe, très petite section/petite section (accueil des enfants entre 2ans ½ et 3 ans si l'apprentissage de la propreté est acquis.

- 2 classes, moyens-grandes section :

- 1 classe CP 100% réussite avec deux enseignantes

Depuis 2019, l'école est désormais obligatoire à 3 ans. Les jeunes enfants peuvent fréquenter l'école dans l'année de leurs 3 ans, donc à partir de 2 ans ½, si l'apprentissage de la propreté est maîtrisé. Mais ils doivent être acceptés en couches, s'ils ne sont pas propres. Les textes de loi sont clairs à ce sujet. Dans le cadre de cet accueil, une ATSEM se doit de changer l'enfant.

Tranche d'âge de plus de 3ans :

- Trouville-sur-Mer : 1 école maternelle publique, 1 école maternelle privée
- Deauville : 1 école maternelle
- Touques : 1 école maternelle
- Saint Arnoult : 1 école maternelle
- Tourgéville : 1 école maternelle
- Blonville-sur-Mer : 1 école maternelle

Projets et perspectives pour 2022 – 2026

Une Convention Territoriale Globale (CTG) des Services aux familles a été signée entre la Communauté de Communes de la Côte Fleurie et la CAF, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Elle a pour objectif :

- Une plus grande lisibilité dans le partenariat construit entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la CAF du Calvados avec comme axes la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et le logement,
- D'identifier des axes de développement sur ces thématiques afin de mieux répondre aux problématiques sociales des familles,
- Décloisonner les différents niveaux d'intervention et appréhender l'action de manière globale.

Après cette période difficile liée au contexte de la pandémie, nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique et réaliser de nouveaux projets portés par les professionnels de notre équipe. [Projet sortie piscine à l'étude, projet éco-responsable, projet intergénérationnel « La Roseraie » (résidence seniors) et l'EHPAD « Le Mont Joly » situé à Trouville-sur-Mer].

Et retrouver les manifestations phares qui ponctuent l'année, chasse aux œufs à « La Roseraie », kermesse à « La Récré », projet passerelle avec les écoles.

Mars 2022 : Un colloque est organisé par la Mutualité Française Normandie et ses partenaires locaux (ARS, le département du Calvados, le Réseau Périnatalité Normandie, le Centre hospitalier de la côte fleurie, Grandir en Pays d'Auge, l'ADMR...sur le thème « Ensemble, acteurs des 1000 premiers jours de l'enfant ».

Avec le Relais Petite Enfance : dans le cadre de la semaine Nationale de la Petite Enfance, thème de cette 9^{ème} édition « (re) trouvailles », une conférence inter active est proposée aux parents et professionnels le mardi 22 mars 2022 à la salle des fêtes de Deauville.

Celle-ci est organisée et soutenue par divers partenaires : CCCCCF, ADMR, CAF, le Département du Calvados.

Un des objectifs de « La Récré » en termes quantitatif, est de favoriser et d'optimiser à 100% la capacité d'accueil de notre structure Petite Enfance. Axe de la Caf sur la durée de la CTG : 70%.

Cette volonté implique une communication extérieure régulière sur notre Multi accueil. Cet objectif doit être aussi en parfaite adéquation avec la qualité de notre accueil.

L'organisation d'une journée pédagogique sur l'année 2022-2023 va être planifiée.

Le décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux Etablissements d'accueil de jeunes enfants modifie certains points de la réglementation :

- L'accueil en surnombre peut être porté à 115%.
- La réglementation de l'encadrement des enfants se développe avec une nouvelle proposition : un professionnel pour 8 enfants qui marchent et un professionnel pour 5 enfants non marchant ou bien un professionnel pour 6 enfants tous âges confondus.
- Un référent « santé et Accueil inclusif » intervient dans chaque établissement. Le dossier de l'administration des médicaments demande à nouveau une réflexion.
- Un Projet d'un pôle éducatif sur Trouville-sur-Mer, regroupant les services de la ville, les écoles maternelles et primaires, la crèche, et des structures en lien avec la petite enfance, est à l'étude. Un comité de pilotage travaille sur ce dossier.

Objectifs développement durable :

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants.

Eveil à la nature, Lutte contre les perturbateurs endocriniens :

« La Récré » s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement en se fournissant auprès des producteurs locaux.

Notre structure acquière davantage de jeux et jouets fabriqués avec des matériaux éco-responsables, bois, tissus...

Les enfants de notre structure ont accès à un espace extérieur dédié au jardinage, à l'éveil à la nature en collaboration avec le service espace vert de la commune de Trouville-sur-Mer. Au printemps, l'arrivée des tulipes égaye les enfants, les familles et l'équipe. Tout ceci, complété par des balades extérieures, proposées aux enfants, notamment dans les différents parcs et jardins de la ville (Parc Gaston Gosset, jardin de la Roseraie, plage).

Le choix de notre prestataire alimentaire s'oriente également en ce sens :

- Une cuisine faite maison à partir d'ingrédients frais, en respectant les saisons et les savoir-faire régionaux.
- La mise en place de cuisines éco-gérées.
- Une démarche vers un restaurant zéro déchet.
- L'épanouissement de ses collaborateurs par un management de proximité.
- La sensibilisation des convives aux enjeux de l'alimentation durable.
- Alternier régulièrement viande et repas à base de produits d'origine végétale permettant de réduire petit à petit l'impact de notre alimentation sur l'environnement,

Tri sélectif :

Le tri sélectif est en place sur notre établissement et au sein de différents services de la ville de Trouville-sur-Mer

Renforcer le nettoyage alternatif :

Le recours aux produits naturels tels que le vinaigre blanc et/ou le savon noir demeure une alternative.

A Trouville-sur-Mer, le 9 mars 2023